JUDO WALLONIE-BRUXELLES



CS de Blocry - Place des Sports, 1 - B-1348 - OTTIGNIES-LLN tél. 010/244401 e-mail : info@judowb.be

Reconnue par le Ministère de la Communauté Française

DEMANDE DE TRANSFERT

<u>Période de transfert</u>: entre le 1^{er} mai et le 30 juin de chaque année. le transfert sera effectif à l'échéance de la période de transfert

Renseignements concernant l'affilié	Nom	Prénom	
	date de naissance	Licence n°	Grade
	adresse :code postal et localité :		
	sollicite mon transfert du club : nº	nom	
	vers le club : n º	nom	
	date:	signature (1)	
VISA CLUB CEDANT	En cas d'accord des deux clubs (le cédant et l'accueillant) le transfert sera immédiat. A noter qu'un seul transfert est autorisé par année civile. (Décision du C.A. du 27-09-2007)		
	accepte, n'accepte pas(2) le transfert de l'affilié		
	date:	signature, nom et qua	lité du signataire
AVIS du club accueillant	Le judo club : n°nomnom		
	accepte, n'accepte pas(2) l'affilié, identi l'année suivante.	fié ci-dessus, comme mem	ibre au 1er juillet de
	date:signature		
	nom et qualité du signataire :		
DECISION de J.W-B	Le transfert est – n'est pas(2) accord	é par le conseil d'admir	nistration
	date :	signature	

La réglementation en matière de transfert est reprise au verso du présent document

- (1) pour les mineurs d'âge, le document doit être signé par la personne responsable (père, mère ou tuteur)
- (2) biffer la mention inutile